

# Site Bernard DUMAS à Creysse (24)

## Rapport de base prévu par la Directive IED

(Rubrique IED : « Fabrication de papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes »)

Réalisé par Antea en Mai 2017

A88289/A

reprise du document en septembre 2020 par APAVE mise à jour en bleu

**Bernard DUMAS**  
**Le Bourg**  
**2 rue de la papeterie**  
**24100 CREYSSE**  
Tél. : 05.53.23.21.05

Présenté par



**Direction Régionale Grand Ouest**

Pôle Environnement

Diapason – Bâtiment B

Rue Jean Bart

31670 LABEGE

Tél. : 05.61.00.70.40

# Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
1.1. CONTEXTE ET OBJECTIFS.....	5
1.2. METHODOLOGIE .....	6
<b>2. DEFINITIONS, SOURCES D'INFORMATIONS ET DOCUMENTS CONSULTES.....</b>	<b>7</b>
2.1. DEFINITIONS.....	7
2.2. SOURCES D'INFORMATIONS ET DOCUMENTS CONSULTES .....	7
2.2.1. <i>Cartes, documents publics</i> .....	7
2.2.2. <i>Documents mis à disposition par le client</i> .....	7
<b>3. SITUATION REGLEMENTAIRE ET DEFINITION DE L'EMPRISE DU PERIMETRE IED DE L'INSTALLATION PROJETEE .....</b>	<b>8</b>
3.1. ACTIVITES CLASSEES AU TITRE DE LA REGLEMENTATION DES ICPE .....	8
3.2. RUBRIQUES CONCERNEES PAR LA DIRECTIVE IED .....	8
3.3. EMPRISE DU PERIMETRE IED.....	8
<b>4. DESCRIPTION DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>10</b>
4.1. DESCRIPTION DU CONTEXTE INTRINSEQUE DU SITE.....	10
4.1.1. <i>Localisation</i> .....	10
4.1.2. <i>Contexte géologique</i> .....	12
4.1.3. <i>Contexte hydrogéologique</i> .....	13
4.2. DESCRIPTION DU SITE ET DE SES ACTIVITES .....	14
4.2.1. <i>Présentation générale du site</i> .....	14
4.2.2. <i>Présentation des étapes de fabrication du papier spécial</i> .....	15
4.2.3. <i>Utilités</i> .....	16
4.2.4. <i>Installations de combustion</i> .....	16
4.2.5. <i>Gestion des déchets</i> .....	17
4.2.6. <i>Gestion des effluents</i> .....	18
4.3. HISTORIQUE .....	18
4.4. ACCIDENTS/INCIDENTS .....	19
4.5. BASE DE DONNEES DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET SITES POLLUES.....	20
4.5.1. <i>Sites BASIAS</i> .....	20
4.5.2. <i>Sites BASOL</i> .....	22
4.6. ACTIVITES POTENTIELLEMENT POLLUANTES ET LOCALISATION.....	22
4.6.1. <i>Méthodologie</i> .....	22
4.6.2. <i>Substances et mélanges dangereux pertinents retenus</i> .....	22
<b>5. IDENTIFICATION DES MILIEUX RECEPTEURS, DES VECTEURS DE TRANSFERTS ET DES SOURCES : SCHEMA CONCEPTUEL .....</b>	<b>25</b>
<b>6. EVALUATION DES DONNEES DISPONIBLES SUR LES SOLS ET LES EAUX SOUTERRAINES AU DROIT DU SITE.....</b>	<b>27</b>
6.1. DONNEES SUR LES SOLS .....	27
6.1.1. <i>Sources de pollution retenues</i> .....	27
6.1.2. <i>Programme analytique</i> .....	28
6.1.3. <i>Localisation des sondages</i> .....	29
6.1.4. <i>Résultats d'analyses</i> .....	30
6.1.5. <i>Interprétation des résultats des analyses de sol (2011)</i> .....	31
6.2. DONNEES SUR LES EAUX SOUTERRAINES .....	31
<b>7. DISCUSSION SUR LA REPRESENTATIVITE DES DONNEES DISPONIBLES ET DES DONNEES COMPLEMENTAIRES A ACQUERIR .....</b>	<b>32</b>

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Emprise du périmètre IED retenu pour le rapport de base.....	9
Figure 2 : Localisation du site (IGN).....	11
Figure 3 : Vue aérienne du site (Géoportail).....	12
Figure 4 : Localisation du projet sur extrait de carte géologique (source : BRGM).....	13
Figure 5 : Schéma de principe de l'activité du site.....	15
Figure 6 : Localisation des sites BASIAS à Creysse (source : Géoriques).....	21
Figure 7 : Schéma conceptuel.....	26
Figure 8 : Localisation des sondages ST1 à ST3 (2011).....	29
Figure 9 : Localisation du sondage ST4 (2011).....	29

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1 : Données générales du site.....	10
Tableau 2 : Caractéristiques des déchets générés par l'ICPE.....	17
Tableau 3 : Inventaire des sites BASIAS à Creysse (source : Géorisque).....	21
Tableau 4 : Substances et mélanges dangereux pertinents retenus dans le cadre du rapport de base.....	24
Tableau 5 : Sources de pollution identifiées dans le diagnostic de sols de 2011.....	27
Tableau 6 : Programme d'investigations sur les sols (2011).....	28
Tableau 7 : Résultats des analyses de métaux sur les sols (source : 2011).....	30
Tableau 8 : Résultats des analyses d'hydrocarbures sur les sols (2011).....	30
Tableau 9 : Résultats des analyses des HAP sur les sols (2011).....	30
Tableau 10 : Synthèse des données pertinentes et à acquérir.....	34

**LISTE DES ANNEXES**

- Annexe 1. Codification des prestations selon la norme NFx31-620
- Annexe 2. Liste des rubriques ICPE
- Annexe 3. Photographies aériennes anciennes

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte et objectifs

La directive 2010/75/UE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles, dite « IED » (Industrial Emissions Directive) est entrée en vigueur le 7 janvier 2011. Elle correspond à une évolution de la Directive relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC).

La directive dite « IED » introduit un chapitre sur la pollution des sols concernant notamment l'état de pollution des sols et des eaux souterraines à prendre en compte lors de la cessation d'activité d'un site industriel et qui vise, pour les sites industriels concernés par ladite directive, à restituer le site d'exploitation :

- Soit dans un état comparable à l'état initial décrit dans le rapport de base si une pollution significative est découverte, et si le site d'exploitation est soumis à l'élaboration de ce rapport de base sur la qualité du sol et des eaux souterraines ;
- Soit dans un état permettant l'exercice des usages actuels et futurs, si le site d'exploitation n'est pas soumis à l'élaboration de ce rapport de base.

Le rapport de base est un document technique qui doit contenir les informations nécessaires et suffisantes pour déterminer, sur la base des substances ou mélanges jugés dangereux dans le périmètre des activités concernées par ladite directive (des données existantes au moment de sa réalisation), l'état initial de la qualité des sols et des eaux souterraines pour chaque site industriel concerné par cette directive. Seules les matrices sols et eaux souterraines sont prises en compte dans le présent document.

L'activité [de la papeterie Bernard DUMAS](#) est visée par la rubrique ICPE 3610 « Fabrication de b) papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes », sous le régime de l'autorisation. En effet, les papiers spéciaux fabriqués sur le site de Creysse à partir de matière autre que la cellulose sont concernés par l'arrêté du 03/04/2000 modifié relatif à l'industrie papetière.

L'activité de [la papeterie Bernard DUMAS](#) entre dans la démarche IED. L'exploitant doit à ce titre produire un rapport de base et a sollicité Antea Group pour réaliser cette étude.

Ce rapport de base a été réalisé conformément aux recommandations du guide méthodologique édité par la DPGR, bureau de sol et du sous-sol du ministère de l'écologie et du développement durable en octobre 2014.

[Le présent document a été mis à jour par APAVE en septembre 2020 à la demande du client. Les corrections sont réalisées directement dans le texte en bleu. Les corrections ne concernent que les extensions de la ligne 2 de production.](#)

## 1.2. Méthodologie

L'étude menée par Antea Group, dans le cadre de l'élaboration du rapport de base, a consisté en la réalisation des prestations suivantes :

- Une visite du site, réalisée par Antea Group le 16 janvier 2017 en présence de Mme PAYET (responsable QHSE du site).
- L'identification, au moyen d'une synthèse historique et documentaire, des zones et des milieux pertinents concernés par les substances et mélanges dangereux et présentant des risques potentiels de contamination des sols et des eaux souterraines au regard des enjeux à protéger.
- L'analyse des données déjà disponibles (sols) pour statuer sur la nécessité ou non de compléter ces données analytiques.

La méthodologie et le contenu du rapport de base sont conformes aux deux documents de référence suivants :

- Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport de base prévu par la Directive IED - Ministère du Développement durable, BRGM – version du 18 février 2014, mis à jour en octobre 2014 ;
- Communication de la commission du 6/05/2004 : Orientations de la Commission européenne concernant les rapports de base prévus à l'article 22, paragraphe 2, de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles.

La mission s'inscrit également dans le cadre des missions normalisées selon la norme NFX31-620 (cf. Annexe 1) qui définit les exigences relatives aux études, méthodologies et pratiques dans le domaine de la gestion des sites et sols pollués.

A ce titre, les dispositions du Guide méthodologique imposent les exigences de formalisme des dossiers de la Norme.

## 2. Définitions, sources d'informations et documents consultés

### 2.1. Définitions

**Installation IED** : Installation relevant des rubriques 3000 à 3999, c'est-à-dire dont l'activité figure à l'annexe I de l'IED, ainsi que les installations ou équipements qui lui sont liés techniquement, c'est-à-dire s'y rapportant directement, exploités sur le même site et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution.

**Substance ou mélange dangereux** : Substance ou mélange dangereux tel que défini à l'article 3 du Règlement dit CLP (Règlement (CE) n°1272/2008 du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, dit « règlement CLP (Classification, Labelling, Packaging) ».

**Périmètre IED** : Conformément au guide méthodologique de mai 2014, le « périmètre IED » correspond à l'ensemble des zones géographiques du site accueillant les installations suivantes, ainsi que leur périmètre d'influence en matière de pollution des sols et des eaux souterraines :

- les installations relevant des rubriques 3000 à 3999 de la nomenclature ICPE ;
- les installations ou équipements s'y rapportant directement, exploités sur le même site, liés techniquement à ces installations et susceptibles d'avoir des incidences sur les émissions et la pollution.

### 2.2. Sources d'informations et documents consultés

#### 2.2.1. Cartes, documents publics

- Cartes : extraits des cartes IGN fournies sur le portail Géoportail, extraits de la carte Géologique n°1009 de Muret au 1/50 000,
- Banque de données : Banque de données du Sous-Sol (BSS du BRGM), banque de données BASIAS (Banque de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services) et BASOL (BAsE de données des sites et SOLs pollués appelant à une action des pouvoirs publics).

#### 2.2.2. Documents mis à disposition par le client

- Plan de masse du site,
- Diagnostic de sol réalisé en janvier 2011 par l'APAVE.

### **3. Situation réglementaire et définition de l'emprise du périmètre IED de l'installation projetée**

#### **3.1. Activités classées au titre de la réglementation des ICPE**

D'un point de vue administratif, les activités de la papeterie relèvent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Elle est classée sous le régime de l'autorisation. Les rubriques ICPE auxquelles sont soumises les activités de la papeterie sont reprises en Annexe 2.

#### **3.2. Rubriques concernées par la Directive IED**

Parmi les activités classées qui sont exercées sur le site de Creysse, une rubrique est concernée par l'annexe I de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (Directive IED). Il s'agit de la rubrique 3610 : « Fabrication de b) papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes », sous le régime de l'autorisation. Le projet prévoit une production à la hauteur de 30 t/j en moyenne annuelle.

#### **3.3. Emprise du périmètre IED**

Le périmètre géographique devant faire l'objet du rapport de base, appelé « périmètre IED » par la suite, est défini par les installations techniquement liées à la rubrique IED concernant le site de Creysse (rubrique 3610).

Le périmètre IED comprend :

- Le bâtiment abritant la ligne de production n°1 et la station d'épuration du site,
- Le bâtiment abritant la ligne de production n°2,
- Le bâtiment abritant le laboratoire R&D et l'atelier de maintenance,
- Le parc à déchets,
- La cuve tampon de collecte des effluents industriels aqueux du site de 1 000 m<sup>3</sup>.

Les installations qui ne sont pas retenues dans le périmètre IED sont :

- La maison rachetée par Bernard DUMAS à l'Ouest du site,
- Le local archive,
- Le moulin,
- Le presbytère,
- La grange.

En effet, ces installations ne sont pas techniquement liées à la fabrication de papier.

La Figure ci-après présente le périmètre retenu comme périmètre IED.

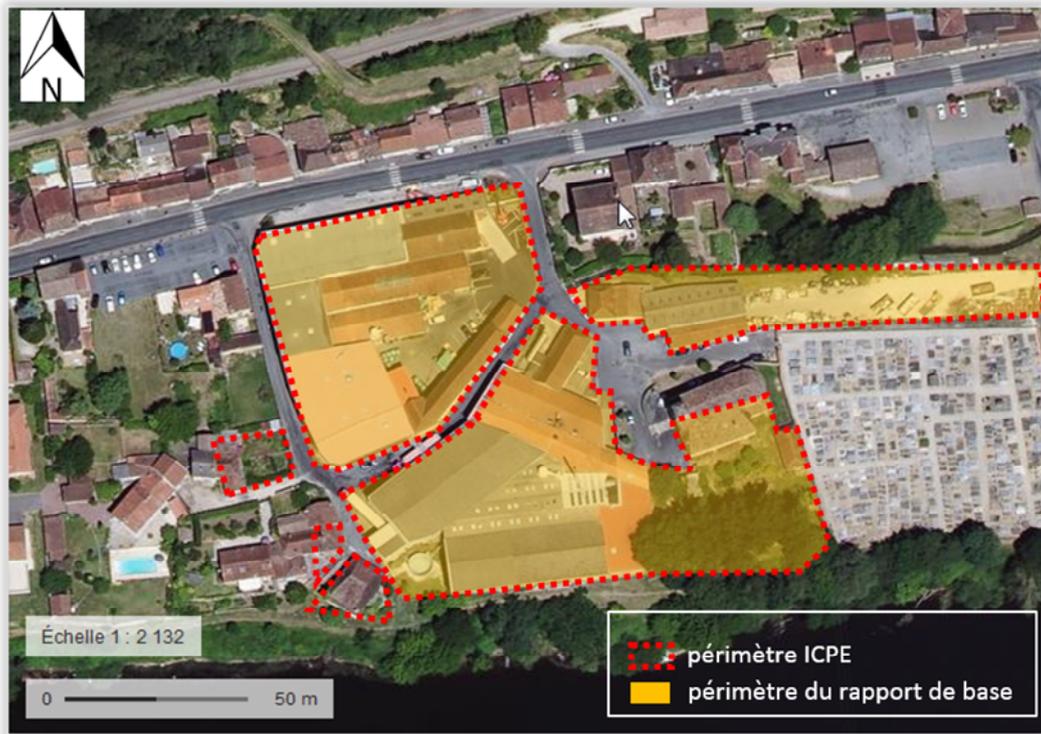


Figure 1 : Emprise du périmètre IED retenu pour le rapport de base

## 4. Description du site et de son environnement

### 4.1. Description du contexte intrinsèque du site

#### 4.1.1. Localisation

Les caractéristiques du site, objet de ce rapport, sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Désignation site</b>	PAPETERIE BERNARD DUMAS		
<b>Adresse/lieu-dit</b>	2 Rue de la Papeterie		
<b>Commune / Département</b>	24 100 CREYSSES		
<b>Surface globale en m<sup>2</sup></b>	Environ 11 350 pour le périmètre IED		
<b>Parcelle cadastrale</b>	169,, 191 et 192 de la section AN 177, 200, 216 et 219 de la section AM		
<b>Coordonnées géographiques (LAMBERT 93 centre du site/ source géoportail)</b>	X = 507 815	Y = 6 420 241	Z = + 32,53 m NGF

**Tableau 1 : Données générales du site**

La société Bernard DUMAS a été créée en 1924 et est située à Creysse en Dordogne (24), sur la rive droite de la rivière du même nom.



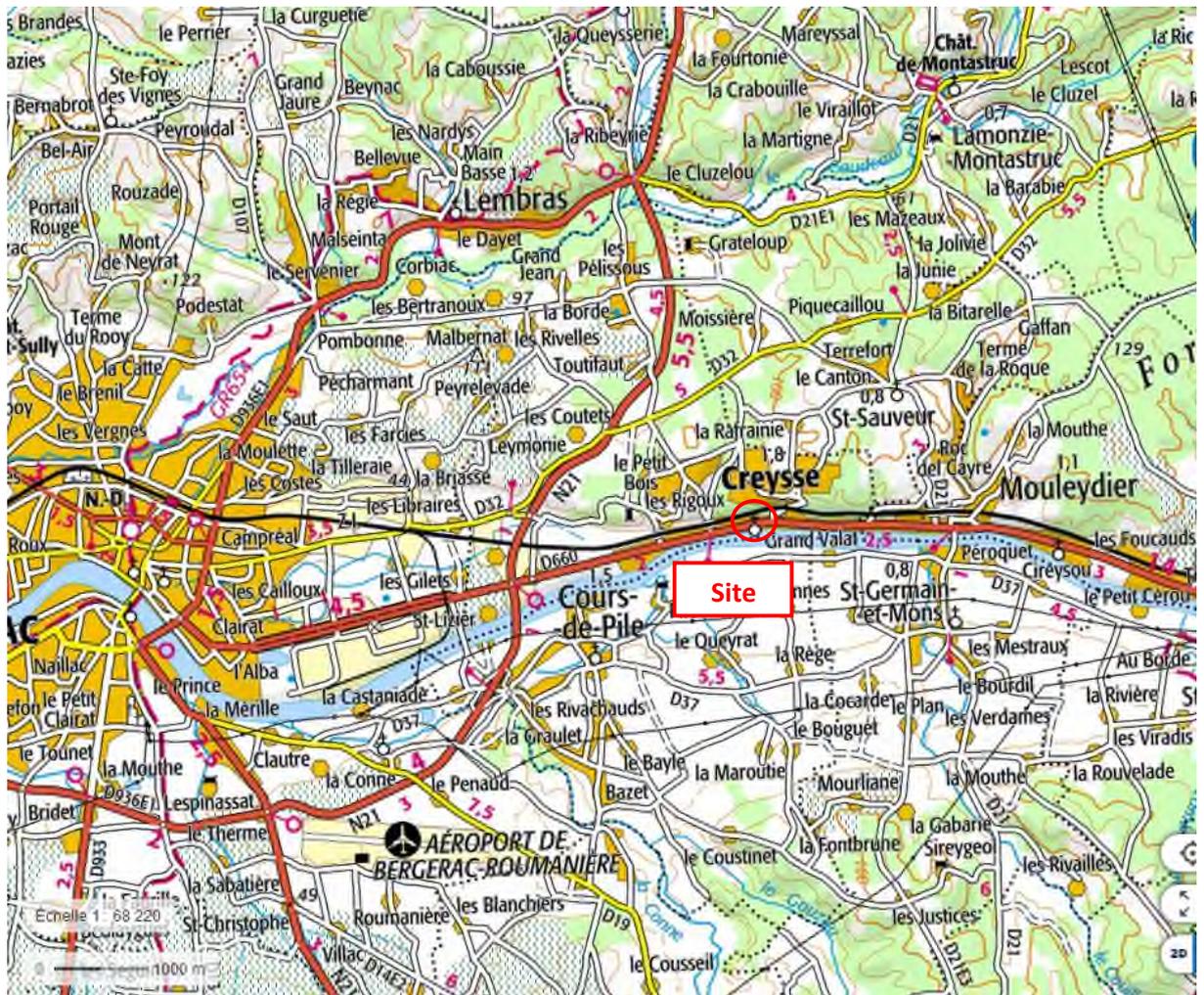


Figure 2 : Localisation du site (IGN)



Figure 3 : Vue aérienne du site (Géoportail)

#### 4.1.2. Contexte géologique

Selon la carte géologique de la France au 1/50 000<sup>ème</sup> (cf. Figure 4), le site de l'établissement Bernard DUMAS est implanté :

- Au droit de formations fluviales de très basses terrasses (Würm) notées **Fx1** sur l'extrait de la carte géologique. Cette formation géologique est composée de sables et de petits galets ;
- Au droit de calcaires datant du Crétacé notés **C6e** sur l'extrait de la carte géologique. Ce sont des calcaires gréseux roux très vacuolaires à petites stratifications entrecroisées et obliques surmontant des calcaires bioclastiques jaunes à blancs.

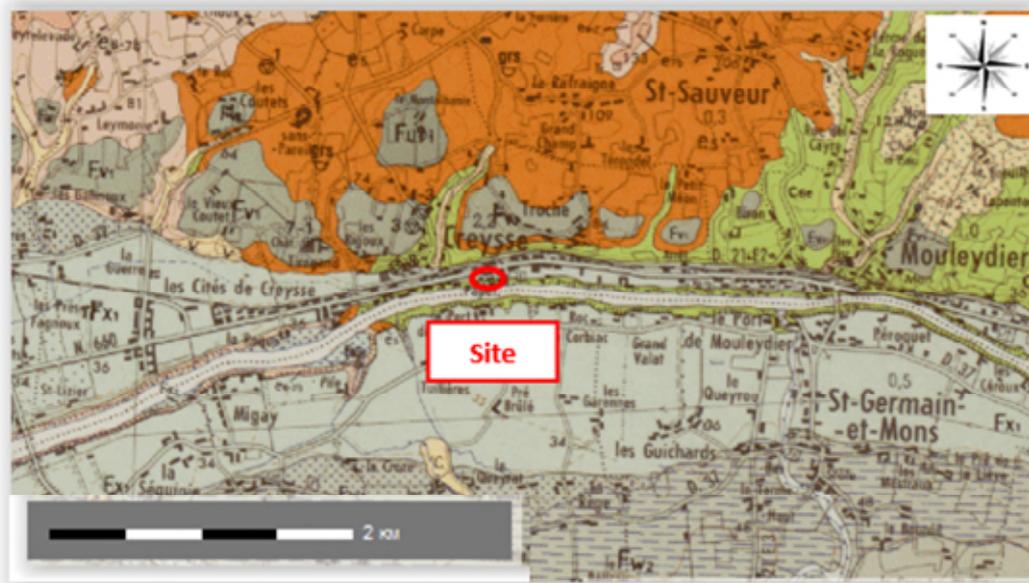


Figure 4 : Localisation du projet sur extrait de carte géologique (source : BRGM)

Néanmoins, des sondages de sols réalisés au droit du site en janvier 2011 ont permis de définir les formations géologiques successives au droit du site :

- De 0 à 0,5 m : remblais limoneux silteux marrons avec graviers,
- De 0,5 à 1,5 m : argile marron très plastique (modelable),
- De 1,5 à 3 m : argile graveleuse (avec galets centimétriques).

Les données bibliographiques du BRGM obtenues sur la carte géologique et la coupe géologique dressée à la suite des sondages de sol ayant été réalisés sur le site ne sont pas cohérentes.

Il est supposé que les sondages de sol sont des données factuelles, plus précises que les données bibliographiques. Il est donc considéré que les argiles trouvées lors des sondages de sol est une formation de recouvrement colluvionnaire. Il est supposé que ces dernières sont sus-jacentes à des calcaires.

#### 4.1.3. Contexte hydrogéologique

Le projet se situe au droit de plusieurs masses d'eaux souterraines :

- La nappe alluviale majoritairement libre des Alluvions de la Dordogne (FRFG024),
- La nappe des calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain (FRFG073). Cette formation captive est à dominante sédimentaire non alluviale.
- La nappe des calcaires, grés et sables de l'infra-cénomanien/cénomanien captif nord-aquitain (FRFG075). Cette formation captive est à dominante sédimentaire non alluviale.
- La nappe des sables, grés, calcaires et dolomies de l'infra-toarcien (FRFG078). Cette formation majoritairement captive est à dominante sédimentaire non alluviale.
- La nappe des calcaires du jurassique moyen et supérieur captif (FRFG080). Cette formation captive est à dominante sédimentaire non alluviale.

Les deux forages identifiés à 1 km à l'Ouest du site (référence : 08067X0035 et 08067X0036) en bordure de Dordogne, au même titre que le site Bernard DUMAS, montrent un niveau piézométrique compris entre 2,66 et 3,33 m. Il s'agit probablement de la nappe libre des alluvions de la Dordogne.

Néanmoins, les sondages de sol réalisés sur le site dans le cadre d'un diagnostic de sol, ont montré que des argiles graveleuses étaient présentes au droit du site entre 1,50 et 3 m. Une nappe d'eau souterraine ne peut se trouver dans ce type de formation géologique.

Par manque de donnée concernant les formations géologiques en dessous 3 m, il est supposé que la couche argileuse correspond à une formation de recouvrement colluvionaire.

D'autre part, il est supposé que ces dernières sont sus-jacentes à des calcaires. Ces calcaires peuvent être fracturés et accueillir une nappe. Nous ne disposons d'aucune information concernant la présence avérée de cette nappe, ni sur sa cote.

## **4.2. Description du site et de ses activités**

### *4.2.1. Présentation générale du site*

Le site de Bernard DUMAS produit lui-même ses papiers à partir de microfibrilles de verre livrées sur le site. Le fonctionnement de l'usine s'articule autour des deux lignes de production :

- La machine à papier n°1 produit uniquement des séparateurs de batterie,
- La machine à papier n°2 produit des séparateurs de batterie et des médias filtrants.

Les principales étapes de fabrication sont :

- L'approvisionnement en matières premières,
- La préparation de la pâte,
- L'épuration,
- La formation de la feuille,
- Le séchage,
- Les contrôles en ligne,
- L'enroulage et le bobinage,
- L'emballage.

Ces étapes sont rappelées sur le schéma de principe du process ci-dessous.

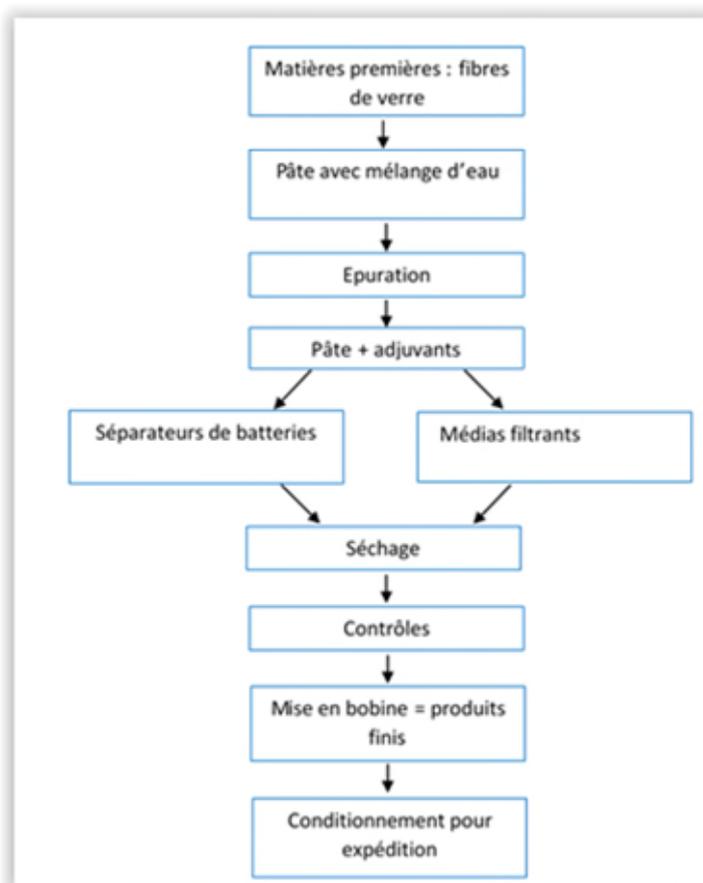


Figure 5 : Schéma de principe de l'activité du site

## 4.2.2. Présentation des étapes de fabrication du papier spécial

### 4.2.2.1. L'approvisionnement en matières premières

Les séparateurs ou médias filtrants sont fabriqués à partir de microfibres de verre de différentes tailles, livrées par balles. Un système d'aspiration, relié au cyclofiltre, permet de récupérer les poussières émises lors de l'ouverture des balles.

### 4.2.2.2. La préparation de la pâte

La microfibre est mélangée avec de l'eau claire dans des cuiviers avec une agitation et un pH régulé. La préparation transite par des cuiviers intermédiaires puis un cuvier à niveau constant qui alimente la machine à papier.

L'intégralité des fuites, débordements, lavages et vidanges est collectée dans les cuves tampons du circuit de traitement des effluents.

### 4.2.2.3. L'épuration

L'épuration consiste à éliminer les impuretés (gros éléments de verre) dans la pâte à papier par traitement mécanique.

#### 4.2.2.4. La formation de la feuille

La pâte est ensuite pompée vers la machine à papier où va être réalisée la formation de la feuille. Deux machines à papier sont présentes sur le site.

Dans le cas des séparateurs de batterie, le support est laissé en l'état. Pour la fabrication de médias filtrants, des produits de type latex, stabilisant et hydrofugeant sont appliqués sur le support.

#### 4.2.2.5. La formation de la feuille et le séchage

Le séchage est assuré par une succession de traitement :

- L'extraction de l'eau par des pompes à vide,
- Le passage de la feuille sous des rayons infrarouges,
- Le passage de la feuille dans une sécherie.

En sortie, le produit contient moins de 0.5 % d'humidité.

#### 4.2.2.6. L'enroulage et le bobinage

La feuille est enroulée sur une bobine mère pouvant atteindre 700 kg. Cette bobine est ensuite découpée en bobines filles de tailles et de poids différents sur une bobineuse. Lors de la découpe du papier, des extracteurs permettent l'aspiration des poussières qui sont acheminées vers un cyclofiltre. Les aspirations des rognures sont envoyées directement dans une presse à balle placée en dépression et reliée au cyclofiltre.

#### 4.2.2.7. L'emballage

Les produits finis sont conditionnés soit dans des cartons sur des palettes et entourés de film plastique (polyéthylène), soit empilés et filmés directement sur des palettes.

Après conditionnement, les produits finis sont stockés (24 à 72 h) puis expédiés chez le client.

### 4.2.3. Utilités

Les utilités du site sont les suivantes :

- Eau,
- Electricité,
- Gaz naturel,
- GPL (bouteilles),
- Acétylène (bouteilles).

### 4.2.4. Installations de combustion

Deux chaudières fonctionnant au gaz naturel sont actuellement en fonctionnement sur le site.

- Une chaudière de 2,3 MW dédiée à la ligne 1 et située dans le bâtiment de la ligne de production 1 ;
- Une chaudière de 3 MW dédiée à la ligne 2 et présente dans le bâtiment de la ligne du même nom.

Elles seront remplacées par une nouvelle chaudière fonctionnant au gaz naturel (installation prévue à l'été 2017). Cette chaudière aura une puissance d'environ 7 MW. Elle sera installée dans la partie sud des bâtiments de la ligne 2. Elle permettra d'assurer la production de vapeur pour les deux lignes de production. Les deux chaudières actuelles constitueront des installations de secours en cas de défaillance de la nouvelle installation.

#### 4.2.5. Gestion des déchets

Les déchets générés par l'activité de l'établissement proviennent :

- De la fabrication,
- Du déconditionnement des matières premières,
- De la maintenance,
- Des systèmes de filtration de l'air,
- Des bureaux administratifs,
- Du traitement des effluents.

La plupart des déchets est stocké sur la parcelle en prolongement de l'atelier de maintenance, au nord du cimetière avant leur prise en charge vers des structures de traitement et recyclage.

Les autres déchets sont stockés dans des zones spécifiques.

Le Tableau 2 recense les différents types de déchets générés par l'établissement Bernard DUMAS, leurs caractéristiques et leur mode de gestion.

Nature du déchet	Origine	Flux (2016)	Stockage sur site
Déchets industriels banals (rebut non recyclables, tout venants)	Ensemble du site	417 t	Benne DIB zone de déchets
Poussières de filtration	Systèmes d'extraction d'air	env. 50 kg/mois	Sacs
Boues de station	Traitement des eaux industrielles	263 t	Benne DIB zone de déchets
Bois (palettes)	Conditionnement	31 t	Plateau zone de déchets
Cartons, mandrins	Conditionnement	41 t	Benne zone de déchets
Fûts métal, ferraille	Maintenance, fabrication	12 t	Benne (fils de fer) + zone de déchets
Plastiques recyclables	Emballages	107 t	Benne zone de déchets
Produits chimiques, emballages souillés, huiles usées, graisses, piles	Ensemble du site	2.50 t	Fûts, bidons zone de déchets spécifique
Cartouches imprimantes	Ensemble du site	0.12 t	stockage local spécifique

Tableau 2 : Caractéristiques des déchets générés par l'ICPE

## 4.2.6. Gestion des effluents

### Collecte des effluents

Les réseaux de collecte des eaux de l'usine sont de type « séparatifs ».

Le réseau pluvial recueille les eaux de toitures et de voiries qui sont ensuite rejetées directement dans le milieu naturel, la Dordogne, à proximité de l'usine (émissaire 1).

Les eaux vannes rejoignent le réseau d'assainissement communal (émissaire 2) pour être traitées par la station d'épuration de Creysse, de type boues activées à aération prolongée.

Les eaux usées industrielles provenant de la préparation de la pâte, du réseau de lubrification, rinçage, étanchéité et du lavage (lignes de production n°1 et n°2) rejoignent la station d'épuration du site.

Le devenir des eaux des pompes à vide quant à lui différait avant 2016 selon le type de production :

- Lors de la production de séparateurs de batteries, ces eaux – appelées « eaux de transit » – ne passaient pas par la station de traitement : l'eau était pompée et renvoyée au milieu.
- Lors de la production des médias filtrants, ces eaux peuvent contenir du latex ou des résines, composés supplémentaires utilisés lors de la production de ces filtres. Par conséquent, ces eaux étaient envoyées vers la station de traitement du site.

Depuis 2016, l'ensemble des eaux industrielles (eaux de transit incluses) passent par la station d'épuration. Le volume des eaux de transit est beaucoup plus faible depuis la mise en place du recyclage, supérieur à 80%, sur les pompes à vide, avec un appoint d'eau réalisé sur ces circuits.

Les eaux usées industrielles traitées par la station d'épuration du site rejoignent la Dordogne via un conduit de diamètre 200 mm (émissaire 3). Le rejet s'effectue à 3 mètres de profondeur et à 10 m de la berge.

Les eaux issues des postes de préparation de la pâte, rinçage et lavage rejoignent :

- Une cuve de 45 m<sup>3</sup> située en sous-sol du bâtiment pour la ligne de production n°1,
- Une cuve de 50 m<sup>3</sup> située dans la zone Sud,
- Une cuve de 100 m<sup>3</sup> à l'extérieur du bâtiment pour la ligne de production n°2.

Une pompe de relevage par cuve envoie ensuite les effluents vers le bassin tampon de 1 000 m<sup>3</sup>, en entrée de la station de traitement des effluents industriels et se poursuivant d'un flottateur avant le rejet vers la Dordogne.

## 4.3. Historique

### **Informations transmises par Bernard DUMAS**

La société Bernard DUMAS a été créée en 1924.

Cependant le site avait une activité papetière bien antérieure à la date de création de la société (moulin papetier datant de 1470 et écrits sur des activités qui ont marqué l'identité industrielle du site avec une implantation dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle de 2 moulins à papier sur le ruisseau canalisé de la Fontaine de Creysse).

En 1924, son activité portait sur la fabrication de papier à base de cellulose.

La production a changé à partir de 1980 avec le lancement de la filtration en microfibre de verre.

Le site de Creysse a successivement été racheté par Arjowiggins (1989) puis Hokuetsu Kishu Paper(2012).

En mars 2012, une deuxième ligne de production de papier spécial à base de microfibre de verre a été mise en route.

En 2015, le rallongement de la ligne 2 a permis d'augmenter la production de 50 %.

En août 2016, de nouveaux investissements ont été réalisés pour rallonger de nouveau la ligne 2 permettant une nouvelle augmentation de capacité avec pour conséquence de doubler la capacité par rapport à 2012.

En 2017, la ligne 2 est dans une configuration de production optimale au regard de la place disponible dans les locaux.

#### ***Etude des photographies aériennes***

L'étude des photographies aériennes (cf. Annexe 3), montre les principaux points suivants :

- Les bâtiments sont déjà visibles dès 1950,
- Sur la photographie datant de 1967, on remarque qu'il y a davantage de bâtiments sur la partie Sud du site, qu'à l'heure actuelle,
- Sur la photographie datant de 1990, on remarque que les bâtiments au Sud du site ont évolué.

#### **4.4. Accidents/Incidents**

3 incidents ont été recensés sur le site de Creysse au cours des dernières années :

- 2011

Rejet de matières polluantes dans la Dordogne (~ 10 l de latex dilué) à cause d'une défaillance humaine (oubli de fermeture d'une vanne).

- 2012

Rejet de matières polluantes dans le ruisseau qui passe sous l'usine (la Creyssette qui se jette dans la Dordogne) et qui se jette dans la Dordogne (~ 12 l de latex dilué) à cause d'un tuyau cassé.

- 2015

Rejet de matières polluantes dans la Dordogne (~ 100 l de latex dilué) à cause d'un dysfonctionnement ayant entraîné le débordement du bac de floculation.

Les enseignements tirés de ces accidents sont les suivants :

- Formation du personnel en interne, sensibilisation aux impacts environnementaux (rappel),
- Rappel de l'importance de la maintenance préventive,
- Un bac tampon collecte désormais l'ensemble des effluents aqueux du process avant envoi à la station d'épuration du site. Ce bac de grande capacité (1 000 m<sup>3</sup>) est conçu pour atténuer les fluctuations de débits et de concentrations des effluents.

## **4.5. Base de données des anciens sites industriels et sites pollués**

### *4.5.1. Sites BASIAS*

La base de données BASIAS qui présente l'inventaire historique régional des sites industriels et activités de service a été consultée. Le site Bernard DUMAS n'est pas référencé.

Trois sites BASIAS sont référencés sur la commune de Creysse. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Identifiant	Raison sociale	Nom usuel	Adresse	Etat occupation	Code activité	Libellé activité
AQI2400650	COMBEFREYROU Robert	Station-service BP/Garage de la Rivière	Chemin départemental 660 - Agglomération	En activité	G45.21A, V89.03Z	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
AQI2401444	Sté Antar Pétroles Atlantique	Station-service Riva Bella	Ex RN660 - RD660	Activité terminée		
AQI2401452	SARL Distillerie NEYRAC	Distillerie	Pas d'adresse précise	En activité		

Tableau 3 : Inventaire des sites BASIAS à Creysse (source : Géorisque)

Le premier site n'est pas localisé sur la cartographie du site de BASIAS pour une raison inconnue.

Le second et le troisième sites sont localisés sur la cartographie suivante (le dernier site n'ayant pas d'adresse précise, il a été localisé au centre de la commune de Creysse sur la cartographie).

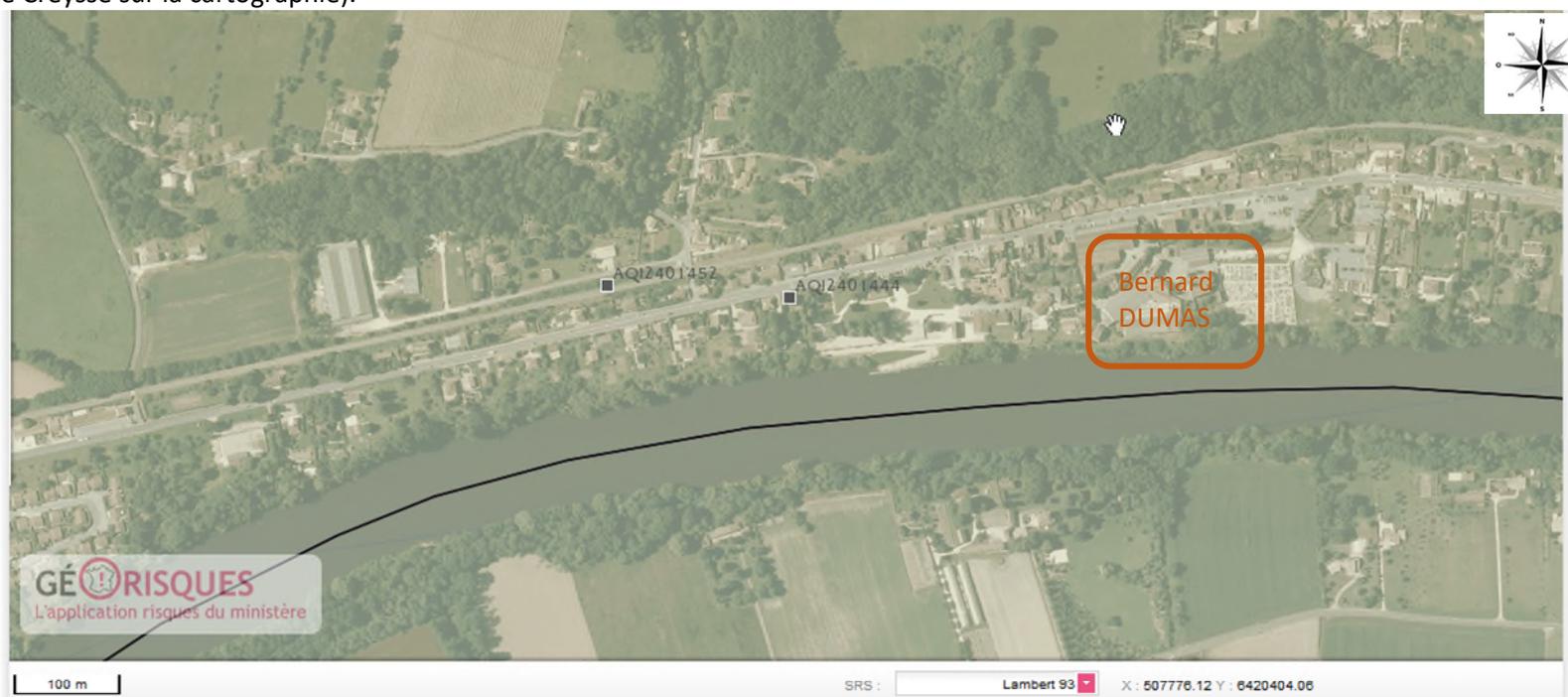


Figure 6 : Localisation des sites BASIAS à Creysse (source : Géorisques)

Par manque de donnée concernant les formations géologiques en dessous 3 m, il est supposé que la couche argileuse de 0 à 3 m est sus-jacente à des calcaires. Ces calcaires peuvent être fracturés et accueillir une nappe. Nous ne disposons d'aucune information concernant la présence avérée de cette nappe, ni sur sa cote.

Selon les informations de localisation fournies par Infoterre et sur la base des données hydrogéologiques disponibles, il est considéré que le site d'étude se trouve hors influence potentielle des activités des sites BASIAS recensés.

#### **4.5.2. Sites BASOL**

D'après la base de données BASOL (base qui recense les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant à une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif), un site est répertorié sur la commune de Creysse. Il s'agit de la société CHROMADURLIN. Il s'agit d'une usine de fabrication de peinture et vernis au lieu-dit La Rivière, à Creysse. Cette usine est implantée à environ 1 km à l'est du site. Le site d'étude se trouve donc hors influence potentielle de cette activité.

### **4.6. Activités potentiellement polluantes et localisation**

#### **4.6.1. Méthodologie**

Le périmètre analytique considéré correspond aux substances et mélanges dangereux, utilisés, produits et rejetés actuellement ou à l'avenir ainsi que leurs éventuels produits de dégradation au regard du périmètre IED défini (cf. chapitre 3.3).

De plus, la sélection des substances et mélanges a été effectuée sur la base :

- Des substances ou mélanges pertinents et classés dangereux dans au moins une des classes de danger définies à l'annexe I du « règlement CLP » ;
- Des substances ou mélanges définis comme prioritaires dans le domaine de l'eau et/ou faisant l'objet de normes de qualité environnementale (NQE)<sup>1</sup> ;
- De l'exclusion des substances ou mélanges gazeux.

#### **4.6.2. Substances et mélanges dangereux pertinents retenus**

L'inventaire des substances ou mélanges dangereux pertinents est présenté dans le Tableau 3. Cet inventaire a été réalisé à partir d'un tableau fourni par l'exploitant, recensant les produits présents sur le site.

Les produits qui n'ont pas été retenus en tant que substances et mélanges dangereux sont :

- Les produits gazeux ou sous forme de gaz liquéfié (gaz naturel, GPL),
- Les produits sans mention de dangers,
- Les produits liquides présents sur le site en quantité inférieure à 100 litres ou 100 kg (cela inclut notamment les produits utilisés par les laboratoires R&D et laboratoire qualité).

---

<sup>1</sup> Directive 2006/118/CE du parlement européen et du conseil du 12 décembre 2006 sur la protection des eaux souterraines contre la pollution et la détérioration et Directive 2008/105/CE du parlement européen et du conseil du 16 décembre 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau, modifiant et abrogeant les directives du Conseil 82/176/CEE, 83/513/CEE, 84/156/CEE, 84/491/CEE, 86/280/CEE et modifiant la directive 2000/60/CE

Nom Produit	Quantité maximale stockée	Etat	Conditionnement	Condition de stockage	Lieu	Nature
Acide citrique 50 %	1 000 L	Liquide	1 cuve de 1 000 L	Sur rétention	Stockage : bâtiment ligne 1 Pas d'utilisation du produit actuellement	Produit acide
Acide sulfurique 96 %	10 400 L	Liquide	13 cuves de 800 L	Sur rétention	Stockage et utilisation : Atelier préparation pâte ligne 1 et 2	Produit acide
AG-E061	6 000 L	Liquide	6 cuves de 1 000 L	Sur rétention	Stockage : Atelier préparation pâte ligne 1 Utilisation : Bâtiment ligne 2 (amené du produit par canalisation aérienne)	Produit polymère (Émulsion de fluoro polymère)
Aqualead AS 150 (=Irgatreat AS 150)	800 L	Liquide	4 fûts de 200 L	Sur rétention	Stockage et utilisation : Atelier machine à papier ligne 1 et 2	Produit acide (anti-tartre)
Aqualead BC 16C (=Irgatreat BC 16C)	800 L	Liquide	4 fûts de 200 L	Sur rétention	Stockage et utilisation : Atelier machine à papier ligne 1 et 2	Produit basique (javel)
Aqualead MF 871 (=Irgatreat MF 871)	800 L	Liquide	4 fûts de 200 L	Sur rétention	Stockage et utilisation : Chaudière ligne 1 et 2	Produit acide (traitement de l'eau)
Carter SH 150	25 L	Liquide	1 bidons de 25 L	Sur rétention	Stockage : Local maintenance Utilisation : bâtiment ligne 1 et 2	Produit organique (huile)
Extrait de javel 9,6 % chlore actif	200 L	Liquide	10 bidons de 200 L	Sur rétention	Stockage : Atelier préparation pâte ligne 1 et atelier machine à papier ligne 2 Utilisation : Cuviers des bâtiments ligne 1 et 2	Produit basique
Extrait de javel 13 % chlore actif						
Kymene 20 X-CEL	1 000 L	Liquide	1 cuve de 1 000 L	Sur rétention	Stockage et utilisation : Atelier préparation pâte ligne 1	Produit organique (additif pâte à papier)
Lessive de soude 30 %	4 000 L	Liquide	5 cuves de 800 L	Sur rétention	Stockage et utilisation : STEP	Produit basique
Paracum-56	1 440 kg	Liquide	8 fûts de 180 kg	Sur rétention	Stockage et utilisation : STEP	Produit biocide (antimousse)

Sulfate d'alumine	2 400 kg	Poudre ou grains	Sac de 25 kg	Sur rétention	Stockage et utilisation : Atelier préparation pâte ligne 1 et STEP	Sel (coagulant)
Surflon S-232	100 L	Liquide	1 cuve de 100 L	Sur rétention	Stockage : Atelier préparation pâte ligne 1 et machine à papier ligne 2 Utilisation : machine à papier ligne 2	Alcool (additif papier)
Effluents à traiter	1 000 m <sup>3</sup>	Liquide	1 cuve inox	Sur dalle béton	En bord de Dordogne	Eaux issues des postes de préparation de la pâte, rinçage et lavage
	45 m <sup>3</sup>	Liquide	1 cuve béton	En sous-terrain au niveau des cuviers bâtiment ligne 1	En sous-sol du bâtiment ligne 1	
	100 m <sup>3</sup>	Liquide	1 cuve inox	Sur dalle béton	En extérieur, proche du quai ligne 1	

**Tableau 4 : Substances et mélanges dangereux pertinents retenus dans le cadre du rapport de base**

Nota : L'huile SH 150 va être remplacée par un produit moins dangereux.

## 5. Identification des milieux récepteurs, des vecteurs de transferts et des sources : schéma conceptuel

Les traceurs principaux associés aux substances et mélanges dangereux retenus susceptibles d'impacter significativement la qualité des sols et des eaux souterraines au droit du périmètre IED (et listés dans le tableau 4), sont :

- des substances ou mélanges pouvant modifier le pH des eaux souterraines,
- des substances ou mélanges organiques (additif pâte à papier),
- des substances ou mélanges de type polymère,
- un produit biocide,
- un sel,
- un alcool.

Les vecteurs de transfert sont les suivants :

- Transfert de composés depuis les sols vers les eaux souterraines potentiellement présente dans les failles des calcaires.

Le schéma conceptuel est présenté à la Figure 7 : Schéma conceptuel

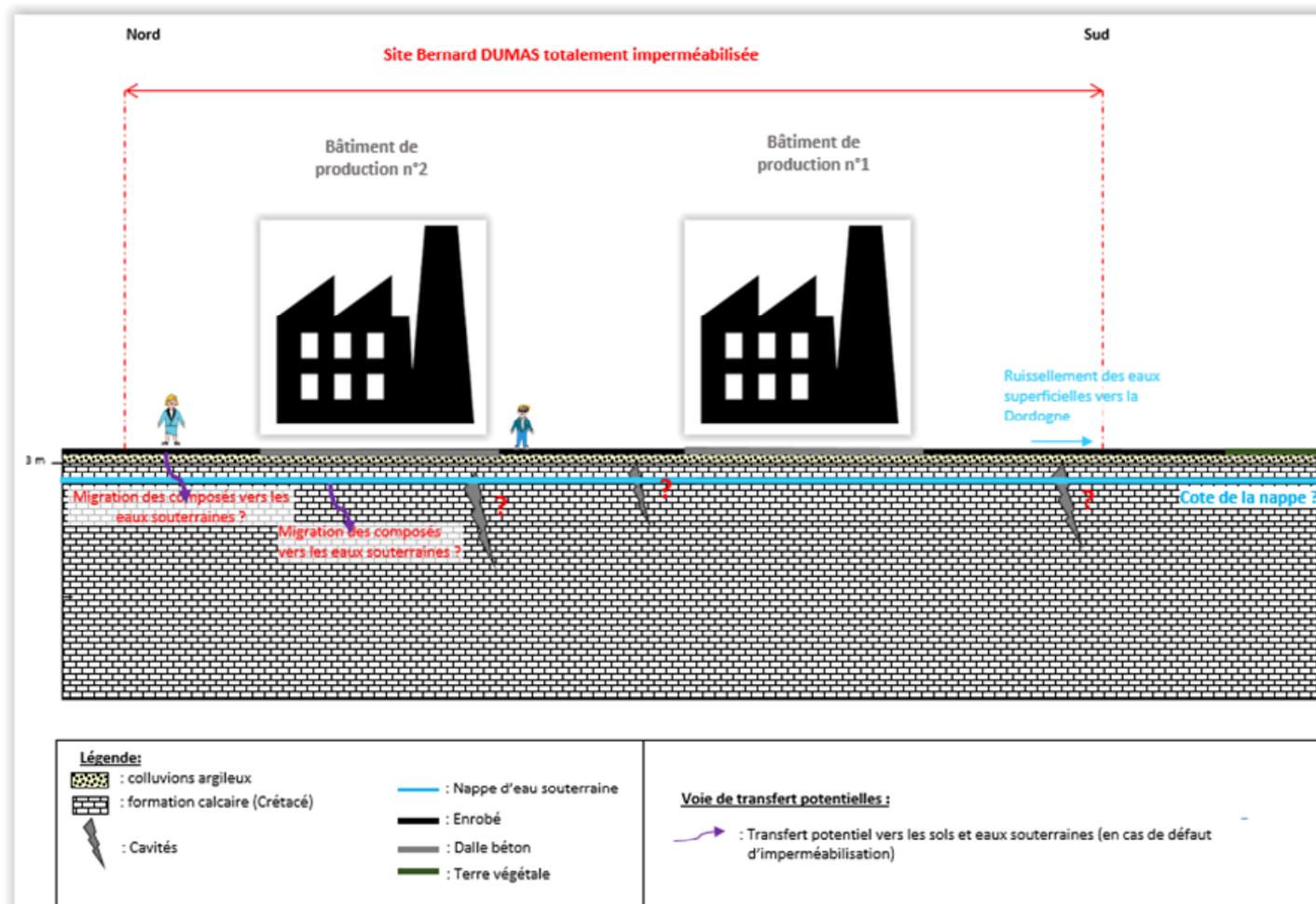


Figure 7 : Schéma conceptuel

## 6. Evaluation des données disponibles sur les sols et les eaux souterraines au droit du site

### 6.1. Données sur les sols

Un diagnostic de sols a été réalisé par l'APAVE en janvier 2011. Il a été réalisé avant la mise en place de la seconde ligne de production.

Les changements identifiés sur le site depuis la réalisation du diagnostic de sol réalisé en janvier 2011 sont les suivants :

- Construction et mise en service de la seconde ligne de production,
- Augmentation de la production sur la seconde ligne de production (le process et les produits restent inchangés).

La seconde ligne de fabrication est à l'intérieur d'un bâtiment sur un sol maçonné, en bon état. Aucun accident/incident n'a été recensé au niveau de cette ligne de production. Par conséquent, cette ligne de production et les produits qui y sont utilisés et/ou stockés ne représentent pas une source potentielle de pollution.

#### 6.1.1. Sources de pollution retenues

Les sources de pollution retenues dans ce diagnostic sont les suivantes :

Milieu concerné	Source de pollution potentielle	Substances incriminées	Investigation (nombre de sondage et paramètres à rechercher)
Sol	Ancien atelier d'enduction, zone de préparation des peintures	Peintures	1 sondage : BTEX <sup>8</sup> HAP <sup>9</sup> (16) Métaux <sup>10</sup> (8) HCT <sup>11</sup>
	Ancien atelier de façonnage, au droit du moteur de la coupeuse anciennement présent	Gasoil	1 sondage : Hydrocarbures totaux BTEX HAP (16)
	Ancienne cuve aérienne de fuel lourd localisée à l'extérieur du site	Fuel lourd	1 sondage : Hydrocarbures totaux HAP (16)
	Ancienne cuve aérienne de fuel domestique présente dans le bâtiment	Fuel domestique	1 sondage <sup>12</sup> : Hydrocarbures totaux HAP (16)
	Zone de stockage des déchets dangereux (intérieur du bâtiment)	Déchets d'huiles, etc.	1 sondage <sup>13</sup> : HCT BTEX HAP (16) Métaux (8)
	Zone de stockage des déchets à l'extérieur des bâtiments	Déchets divers	1 sondage : HCT BTEX HAP (16) Métaux (8)

**Tableau 5 : Sources de pollution identifiées dans le diagnostic de sols de 2011**

Les investigations ont consisté en la réalisation de sondages jusqu'à 3 mètres de profondeur par rapport au niveau du sol.

### Problèmes rencontrés lors du choix des zones à investiguer

La localisation des sondages a été conditionnée par la présence de nombreux réseaux enterrés (eau, électricité, gaz).

La localisation de l'ancienne cuve de fuel domestique placée sur rétention n'étant pas connue, aucun sondage n'a pu être réalisé.

De plus, compte tenu de la présence d'une cuve enterrée remplie de blocs béton au droit du local comportant certains déchets dangereux, aucun sondage n'a pu être réalisé en 2011.

### 6.1.2. Programme analytique

Le programme analytique avait été défini en fonction des différentes activités et stockages présents et passés du site. Il comprenait les substances suivantes :

- Composés aromatiques volatils (BTEX<sup>2</sup>) : traceurs des peintures,
- Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) : traceurs de fuel, gasoil et huiles,
- Hydrocarbures totaux (HCT) : traceurs de fuel, gasoil et huiles.
- Eléments Traces Métalliques (ETM) : 8 Eléments Traces Métalliques (arsenic, cadmium, chrome, cuivre, mercure, nickel, plomb, zinc) traceurs des pigments, peintures, etc.

Les caractéristiques des investigations de sols réalisées sont présentées dans le Tableau 6.

Zone d'investigation	Profondeur	Référence échantillon	Paramètres recherchés dans chaque échantillon
• Sondage au droit de l'ancien atelier d'enduction, zone de préparation des peintures	3 m/sol	ST1	- Hydrocarbures Totaux (HCT) - Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), - BTEX (Benzène, Toluène, Ethyl-benzène, Xylène) - Eléments Traces Métalliques (8)
• Sondage au droit de l'ancien atelier de façonnage, au droit du moteur de la coupeuse anciennement présent	3 m/sol	ST2	- HCT, - HAP, - BTEX
• Sondage au droit de l'ancienne cuve aérienne de fuel lourd localisée à l'extérieur du site	3 m/sol prévu (refus à 20cm/sol en raison la présence de galets)	ST3	- HCT, - HAP, - BTEX
• Sondage au droit de la zone de stockage des déchets à l'extérieur des bâtiments	3 m/sol	ST4	- HCT, - HAP, - BTEX, - Eléments Traces Métalliques (8)
• Sondage au droit de l'ancienne cuve aérienne de fuel domestique présente dans le bâtiment	Impossibilité de réaliser un sondage en raison de la méconnaissance de l'emplacement de l'ancienne cuve aérienne sur rétention		
• Sondage au droit de la zone de stockage des déchets dangereux (intérieur du bâtiment)	Impossibilité de réaliser un sondage en raison de la présence d'une cuve enterrée remplie de blocs béton		

**Tableau 6 : Programme d'investigations sur les sols (2011)**

<sup>2</sup> BTEX : Benzène, Toluène, Ethylbenzènes et Xylènes

### 6.1.3. Localisation des sondages

Les 4 sondages sont localisés sur la Figure 8 et la Figure 9.

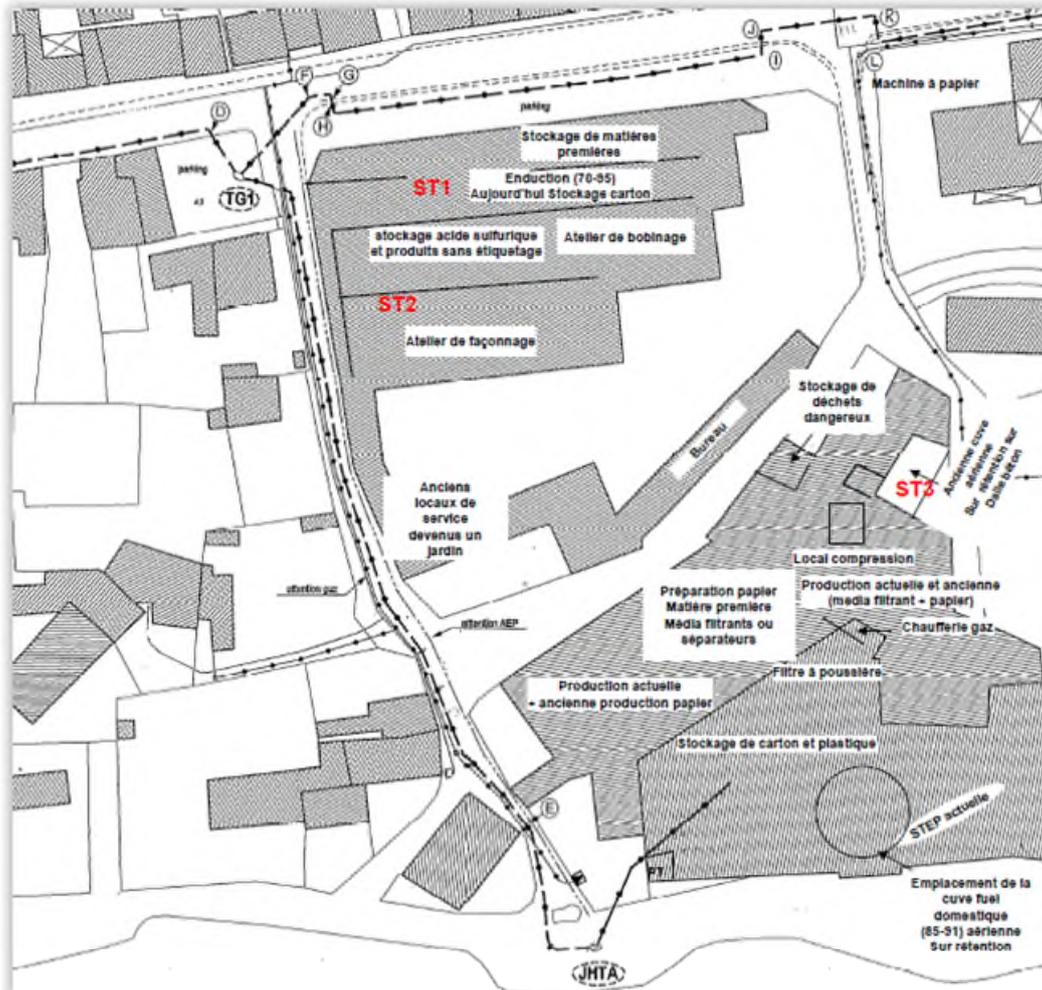


Figure 8 : Localisation des sondages ST1 à ST3 (2011)



Figure 9 : Localisation du sondage ST4 (2011)

### 6.1.4. Résultats d'analyses

Les résultats bruts de ce diagnostic sont les suivants :

#### Métaux :

Valeur en mg/kg MS	Hg	As	Cd	Cr	Cu	Ni	Pb	Zn
<b>ST1</b>	0,11	11,10	0,45	34,80	18,20	15,50	23,20	69,40
<b>ST4</b>	<0,10	<b>15,90</b>	<0,40	36,60	15,60	17,20	24,90	70,20

**Tableau 7 : Résultats des analyses de métaux sur les sols (source : 2011)**

Les valeurs en gras correspondent aux valeurs dépassant la gamme de bruit de fond retenue.

#### Hydrocarbures

Valeur en mg/kg MS	ST1b	ST2	ST4
<b>Hydrocarbures totaux</b>	<15	<b>43,10</b>	<b>23,40</b>

**Tableau 8 : Résultats des analyses d'hydrocarbures sur les sols (2011<sup>3</sup>)**

#### HAP

Valeur en mg/kg MS	ST1	ST1b	ST2	ST4	Gammes de concentrations dans les sols agricoles (ATSDR, 1995)	Gammes de concentrations dans les sols Guide INERIS du 18/08/2005
Naphtalène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	Pas de valeur définie	< 0,002
Acénaphthylène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,005	Pas de valeur définie
Acénaphthène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,006	Pas de valeur définie
Fluorène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,12 à 0,21	Pas de valeur définie
Phénanthrène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,063 à 0,1	< 0,01
Anthracène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,011 à 0,013	0,01
Fluoranthène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,078 à 0,12	Pas de valeur définie
Pyrène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,048 à 0,14	Pas de valeur définie
Benzo(a)anthracène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,056 à 0,11	Pas de valeur définie
Chrysène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,058 à 0,25	Pas de valeur définie
Benzo(a)pyrène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,0046 à 0,9	0,002
Dibenzo(ah)anthracène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	-	-
Benzo(ghi)perylène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,053 à 0,13	Pas de valeur définie
Indeno(123-cd)pyrène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,0097	Pas de valeur définie
Benzo(k)fluoranthène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,066	Pas de valeur définie
Benzo(b)fluoranthène	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	0,058 à 0,22	Pas de valeur définie

**Tableau 9 : Résultats des analyses des HAP sur les sols (2011)**

#### BTEX

Toutes les teneurs en BTEX dans les échantillons analysés (ST1, ST1b, ST2 et ST4) sont inférieures aux limites inférieures de quantification du laboratoire.

<sup>3</sup> Nota : Le rapport APAVE comportait une erreur dans le tableau des résultats des hydrocarbures, il fallait lire SP4 et non SP3. Cette erreur a été corrigée dans le présent rapport.

### 6.1.5. Interprétation des résultats des analyses de sol (2011)

#### Métaux

Une seule anomalie en métaux lourds a été mise en évidence dans l'échantillon de sols composite ST4 analysé.

Une concentration de 15,90 mg/kg MS d'arsenic a été mesurée. Cette valeur représente 0,8 fois la limite haute de la gamme de valeurs retenues comme représentatives d'un bruit de fond local (12,50 mg/kg MS). Cette teneur reste donc très proche des valeurs retenues comme référence.

#### Hydrocarbures

Les analyses de sol ont montré des anomalies en HCT au niveau des échantillons de sol ST2 et ST4 (respectivement 43,10 mg/kg et 23,40 mg/kg).

#### HAP

Aucune anomalie en HAP n'a été mise en évidence dans les échantillons de sols analysés au droit du site.

#### BTEX

Aucune anomalie en BTEX n'a été mise en évidence dans les échantillons de sols analysés au droit du site.

## 6.2. Données sur les eaux souterraines

Aucune donnée n'est disponible sur la qualité des eaux souterraines au droit du site.

## **7. Discussion sur la représentativité des données disponibles et des données complémentaires à acquérir**

La pertinence et la représentativité des données présentées dans les chapitres précédents sont examinées dans le Tableau 10 ci-après qui présente également une synthèse de la suffisance des données disponibles.

Source	Nature des substances ou mélanges stockés ou utilisés retenus	Localisation	Données disponibles		Pertinence des données existantes
			Données sol	Données eaux souterraines	Données à acquérir
<b>Produits stockés ou utilisés dans le bâtiment accueillant la ligne de production n°1</b>	Acide citrique 50% Acide sulfurique 96% AG-E061 Aqualead AS 150 Aqualead BC 16C Aqualead MF 871 Carter SH 150 Extrait de javel 9,6 et 13% Kymene 20-X-CEL Lessive de soude 30% (STEP) Paracum-56 (STEP) Sulfate alumine (STEP) Surflon S-232	<b>Bâtiment accueillant la ligne de production n°1</b>	Aucune (sondage prévu non réalisé)		Les substances et mélanges dangereux retenus dans le bâtiment de production n°1 sont stockés sur une rétention étanche et suffisamment dimensionnée. Les produits dangereux (disposant d'une mention de dangers) sont conditionnés dans des fûts d'1 m <sup>3</sup> au maximum. De plus, la totalité de la surface au sol du bâtiment de production n°1 est imperméabilisée (dalle béton). <b>La réalisation de sondage de sol au droit du bâtiment de production n°1 semble peu pertinente.</b>
<b>Produits stockés ou utilisés dans le bâtiment accueillant la ligne de production n°2 et ses agrandissements</b>	Acide sulfurique 96% AG-E061 Aqualead AS150 Aqualead BC 16C Aqualead MF 871 Carter SH 150 Extrait de javel 9,6 et 13% Surflon S-232	<b>Bâtiment accueillant la ligne de production n°2 et ses agrandissements</b>	2 sondages de sol réalisés au droit du bâtiment Ligne 2. Les analyses faites sur 8 métaux, les hydrocarbures totaux, les HAP et les BTEX n'ont montré aucune anomalie notable.	Aucune	Les substances et mélanges dangereux retenus dans le bâtiment de production n°2 et ses agrandissements sont stockés sur une rétention étanche et suffisamment dimensionnée. Celle-ci est à l'intérieur d'un bâtiment sur un sol maçonné, en bon état. Aucun accident/incident n'a été recensé au niveau de cette ligne de production. Par conséquent, cette ligne de production et les produits qui y sont utilisés et/ou stockés ne représentent pas une source potentielle de pollution. <b>La réalisation de sondage de sol à proximité de ces équipements semble</b>

					peu pertinente.
Atelier de maintenance	Carter SH 150	Atelier de maintenance	Aucune		L'atelier de maintenance est dans un bâtiment dont le sol est bétonné et en bon état. Le produit Carter SH 150 va être remplacé par un produit moins dangereux. <b>La réalisation de sondage de sol dans l'atelier de maintenance semble peu pertinente.</b>
Cuve de collecte des effluents de 1000 m <sup>3</sup>	Effluents aqueux industriels issus des ateliers de préparation de la pâte, rinçage et lavage	En bordure de Dordogne	Aucune		La cuve tampon de collecte des effluents de 1 000 m <sup>3</sup> a été mise en place très récemment sur le site. Les deux autres cuves sont régulièrement inspectées pour s'assurer de l'absence de fuite. <b>La réalisation de sondage de sol à proximité de ces équipements semble peu pertinente.</b>
Cuve de collecte des effluents (ligne 1) de 45 m <sup>3</sup>		Au sous-sol du bâtiment ligne 1	Aucune		
Cuve de collecte des effluents (ligne 2) de 100 m <sup>3</sup>		Extérieur, proche du quai ligne 1	Aucune		

**Tableau 10 : Synthèse des données pertinentes et à acquérir**

Les sondages de sol réalisés sur le site dans le cadre d'un diagnostic de sol, ont montré que des argiles graveleuses étaient présentes au droit du site entre 1,50 et 3 m. Une nappe d'eau souterraine ne peut se trouver dans ce type de formation géologique.

Par manque de donnée concernant les formations géologiques en dessous 3 m, il est supposé que la couche argileuse correspondant à une formation de recouvrement colluvionaire.

D'autre part, il est supposé que ces dernières sont sus-jacentes à des calcaires. Ces calcaires peuvent être fracturés et accueillir une nappe. Nous ne disposons d'aucune information concernant la présence avérée de cette nappe, ni sur sa cote.

Au regard de ces éléments sur la géologie au droit du site, la réalisation de piézomètre sur le site semble peu pertinente.

### **Observations sur l'utilisation du rapport**

#### Observation 1 - obligatoire pour tout rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'ANTEA ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

#### Observation 2

Il est rappelé que les résultats de la reconnaissance s'appuient sur un échantillonnage et que ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité du milieu naturel ou artificiel étudié.

#### Observation 3

La prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par ANTEA ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

#### Observation 4

Antea Group réalise ses prestations dans le respect des principes de la norme AFNOR NF X 31-620 de juin 2011. Cette norme constitue le socle de la certification « Prestation de services relatives aux sites et sols pollués ». Antea Group est certifiée depuis Décembre 2013 selon cette norme. Antea Group applique les recommandations de la politique de gestion des sites et sols pollués du MEEDDAT, initiée en février 2007 et exprimée dans les circulaires de 2007.

## **Annexe 1. Codification des prestations selon la norme NFx31-620**



## **Annexe 2. Liste des rubriques ICPE**

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Critère de classement	Caractéristiques des installations projetées	Régime	Rayon affichage (km)
<b>3610-b</b>	Fabrication, dans des installations industrielles, de : b) Papier ou carton, avec une capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour	Capacité de production supérieure à 20 tonnes par jour	30 t/j en moyenne annuelle	A	3
<b>2440</b>	Fabrication de papier, carton	-	30 t/j en moyenne annuelle	A	1
<b>2910-A-2</b>	Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971	. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a ou au b (i) ou au b (iv) de la définition de biomasse, des produits connexes de scierie issus du b (v) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange	1 chaudière au gaz naturel d'une puissance de 7 MW (projet). Les deux chaudières existantes seront utilisées en secours (2,3 et 3 MW)  Puissance thermique maximale = 7 MW	DC	-

		avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est : Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW			
<b>1530</b>	Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public	Volume susceptible d'être stocké inférieure à 1 000 m <sup>3</sup>	970 m <sup>3</sup>	NC	-
<b>1532</b>	Bois ou matériaux combustibles analogues	Volume susceptible d'être stocké inférieure à 1 000 m <sup>3</sup>	670 m <sup>3</sup> pour ligne 1 et 200 m <sup>3</sup> pour ligne 2	NC	-
<b>1630</b>	Soude ou potasse caustique (emploi ou stockage de lessives de) :	Le liquide renfermant plus de 20 % en poids d'hydroxyde de sodium ou de potassium. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : < 100 t	Quantité totale susceptible d'être stockée : 5 cuves de 1,06 t de lessive de soude 30 % = 5,3 t	NC	-
<b>4110.2</b>	Toxicité aigüe 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exception de l'uranium et de ses composés. Substance et mélanges liquides	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 50 kg	Carter SH 150 : 25 kg Solution digestive COD (0-150 ppm) : 2 kg Solution digestive COD (0-1500 ppm) : 0,26 kg Soit au total 27,26 kg	NC	-
<b>4310</b>	Gaz inflammables de catégorie 1 et	Quantité totale susceptible	Tox S insecticide : 0,86 kg	NC	-

	2	d'être présente inférieure à 1 t			
<b>4321</b>	Aérosol extrêmement inflammables ou inflammables de catégorie 1 et 2, ne contenant pas de gaz inflammables de catégorie 1 et 2 ou de liquides inflammables de catégorie 1	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 500 t	Aérosol de marquage : 5,6 kg Fast Dry DeGreaser : 31 kg WD-40 smart starw : 3,2 kg Zep 45: 7,7 kg Metatube Green: 1,9 kg <i>Soit au total 49,4 kg</i>	NC	-
<b>4330</b>	Liquides inflammables de catégorie 1	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 1 t	Surflon S232 : 100 kg	NC	-
<b>4331</b>	Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3 à l'exclusion de la rubrique 4330	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 50 t	Acétone : 71,1 kg Peinture Fordurex : 8 kg Glassnet : 5 kg White spirit : 8,3 kg <i>Soit au total : 92,4 kg</i>	NC	-
<b>4510</b>	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie 1 ou chronique 1	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 20 t	Aqualead BC16C : 880 kg Big orange : 1 kg Carter EP 460: 40 kg Intace B-3377: 75 kg <i>Soit au total : 996 kg</i>	NC	-
<b>4511</b>	Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 100 t	Erdisil : 7 kg ID Red : 3,4 kg Rouge de méthyle : 0,1 kg <i>Soit au total : 10,5 kg</i>	NC	-

<b>4718</b>	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène)	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 6 t	40 bouteilles de 13 kg de propane <i>Soit au total : 520 kg</i>	NC	-
<b>4719</b>	Acétylène	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 250 kg	2 bouteilles de 10,6 kg d'acétylène <i>Soit au total : 21,2 kg</i>	NC	-
<b>4741</b>	Mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie de toxicité aquatique aiguë 1 [H400] contenant moins de 5 % de chlore actif et non classés dans aucune des autres classes, catégories et mentions de danger visées dans les autres rubriques pour autant que le mélange en l'absence d'hypochlorite de sodium ne serait pas classé dans la catégorie de toxicité aiguë 1 [H400].	Quantité totale susceptible d'être présente inférieure à 20 t	Solution d'eau de javel à 9,6 à 13 % : 24,4 kg	NC	-

## **Annexe 3. Photographies aériennes anciennes**

